



Association
pour le développement
de l'éducation
en Afrique



Ministère de l'Éducation, de
l'Alphabétisation et des
Langues Nationales du Mali



Banque Mondiale



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación
Bildungsinternationale

COMMUNIQUE

Conférence “Bamako + 5” sur les enseignants contractuels

PREAMBULE:

Nous, les représentant(e)s des Ministères de l'Éducation, des Finances, de la Fonction Publique, ainsi que les syndicats des enseignants, les Associations de Parents d'Élèves, les ONGs de même que la société civile, nous sommes réunis du 27 au 29 octobre lors de la Conférence Bamako+5 co-organisée par le Ministère de l'Éducation, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales du Mali, l'Internationale de l'Éducation (IE) et l'Association pour le Développement de l'Éducation en Afrique (ADEA) avec le soutien des fonds EPDF gérés par la Banque mondiale pour examiner les progrès accomplis dans les 11 pays francophones depuis la Conférence de Bamako en 2004. La Conférence a également permis le partage des expériences et des leçons apprises avec les pays anglophones et lusophones dans la promotion de politiques et stratégies quant au recrutement, à la formation, au développement professionnel, au déploiement et à l'utilisation des enseignant(e)s contractuels;

- Réaffirmant notre engagement au " **Consensus de Bamako** " de 2004 ;
- Reconnaissant que l'utilisation des enseignant(e)s contractuels constitue une solution à court terme face aux urgences ;
- Conscients du fait que cette formule peut comporter des risques pour la qualité des apprentissages et l'efficacité des enseignant(e)s surtout lorsque ceux-ci n'ont pas reçu la formation initiale nécessaire ;
- Conscients de l'engagement des Chefs d'États et de gouvernements de l'Union Africaine pour la Deuxième Décennie de l'Éducation en Afrique qui a inscrit le développement professionnel des enseignant(e)s parmi ses sept domaines prioritaires afin d'assurer une offre suffisante d'enseignant(e)s qualifiés ayant des connaissances, compétences et attitudes leur permettant de dispenser un enseignement de qualité ;
- Affirmant que l'éducation est à la fois un droit humain fondamental et un investissement qui renforcent chez les individus la connaissance, les valeurs et les

- compétences dont ils ont besoin pour pouvoir faire des choix et déterminer leur avenir tout en favorisant les conditions du développement socio-économique ;
- Affirmant que l'accès universel à l'enseignement primaire de même que les apprentissages de qualité sont les vecteurs pour atteindre les objectifs de développement du millénaire (OMD) et de l'Education Pour Tous (EPT) ;
 - Convaincus que nous ne pouvons offrir une éducation de qualité aux apprenant(e)s, sans un nombre adéquat enseignant(e)s professionnellement qualifiés et compétents, convenablement déployés, rémunérés et motivés ;
 - Reconnaissant que les enseignant(e)s sont un élément essentiel du dispositif d'apprentissage, et
 - Convaincus par ailleurs que l'enseignement est une profession qui nécessite une préparation professionnelle initiale suffisante ;
 - Conscients du fait que des dizaines de millions d'enfants africains sont hors des systèmes formels et ne bénéficient d'une éducation / formation qu'à travers les structures éducatives non formelles où exercent des milliers enseignant(e)s mal formés et ayant un statut très précaire.

Recommandons ce qui suit :

- Eliminer progressivement le phénomène des enseignant(e)s non formés d'ici 2015;
- Reconnaître et soutenir les enseignant(e)s de toutes catégories, qu'ils soient du formel ou du non formel, ou de quelque sous secteur que ce soit, dans leur carrière et leur développement professionnel ;
- Intégrer la formation des enseignant(e)s ainsi que leur développement professionnel dans une vision holistique tenant compte de la formation tout au long de la vie.

Actions par les Gouvernements:

- Accélérer la formation et l'intégration des enseignant(e)s contractuels dans la fonction publique ;
- Formuler des politiques et stratégies qui permettent à tous les nouveaux enseignant(e)s de bénéficier d'une formation adéquate avant l'entrée dans le métier ;
- Accroître les capacités afin de former suffisamment d'enseignant(e)s et renforcer les capacités des institutions de formation existantes ;

- Développer les pratiques novatrices et complémentaires d'offre de formation initiale et continue, y compris les technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE), l'utilisation de plateformes d'éducation à distance et d'apprentissage libre ;
- Incorporer les compétences à la vie, y compris la prévention et l'atténuation du VIH et du SIDA dans les programmes de formation et de développement des enseignants ;
- Développer des cadres communs de qualification basés sur des standards minimum et explorer la possibilité de mise en place de dispositifs conjoints de formation des enseignant(e)s ;
- Renforcer le leadership des écoles aux fins d'améliorer les performances de ces dernières ;
- Examiner, développer et respecter des critères minimum quant au recrutement, à la formation, au développement professionnel des enseignant(e)s ;
- Mettre en place des dispositifs de recrutement transparents qui sont basés sur des critères acceptés de façon consensuelle au niveau central et des collectivités locales ;
- Promouvoir le dialogue politique interne entre toutes les parties prenantes de l'éducation afin de s'assurer que ce secteur ne reçoive pas moins de 20% du budget national en terme d'allocation ;
- Mettre en place des systèmes d'information et de gestion de l'éducation (SIGE) qui génèrent des données fiables aux fins de planification, mise en œuvre, suivi et évaluation de programmes éducatifs, y compris ceux de formation initiale et continue et de développement professionnel et d'autres questions relatives à la gestion des enseignants ;
- Mettre en réseaux aussi bien les institutions de formation que les enseignant(e)s eux-mêmes et faciliter leur mobilité aux fins d'encourager les échanges d'expériences aux niveaux national sous régional et international.

Actions par l'ADEA et ses partenaires

- Appuyer les pays dans le développement, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes de formation et de recyclage en faveur des enseignant(e)s contractuels en utilisant autre autres les deux (02) documents cadre proposés par l'ADEA sur :
 - a. Formation et développement professionnel des enseignants contractuels;
 - b. Emploi, protection sociale et gestion de la carrière des enseignants non fonctionnaires ;
- Mettre en place des cadres de partenariat pour soutenir les activités de plaidoyer et de renforcement des capacités aux fins de professionnaliser le corps enseignant et ainsi contribuer à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et ceux de l'Education pour tous (EPT).

Bamako le 29 octobre 2009